

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Adoption des tarifs Audois,
du séjour « Carnet
d'Ados : Destination VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
Lyon » articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

Décision n° 22-121 VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du
9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil
communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs pour le séjour « Carnet
d'Ados : Destination Lyon »,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a obtenu des
subventions de l'Etat pour le séjour « Carnet d'Ados : Destination Lyon » -
dans le cadre dispositif « colo apprenante »,

DECIDE

Ampliation faite le **ARTICLE I :** de fixer les tarifs pour le séjour « Carnet d'Ados : Destination
Lyon » comme suit :

Certifié exécutoire en Le budget total de ce séjour s'élève à 13 000 € pour 30 places
Préfecture le : disponibles.

Le dispositif « colo apprenantes » prévoit une subvention de 8 000 €
(pour 20 places labellisées).

Et par la publication Le restant sera pris en charge par le budget de la structure.
informatique le :

De ce fait, voici les tarifs proposés pour les 30 places ouvertes :

Et par notification de :

Séjour	Dates	Age	Quotient Familial		
			0 - 700	700 – 1 200	+ 1 200
« Carnet d'Ados : Destination Lyon »	24/10 au 28/10	11 à 17 ans	110 €	120 €	130 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



Communes de la Communauté
ID : 011-200035855-20221019-DECISION_22121-DE

ARTICLE II : la présente décision n° 22-121 sera inscrite au registre des arrêtés de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 19 octobre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER